

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT ET UN DECEMBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Domart-sur-la-Luce sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MENARD Sergine, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle
Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémie, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, LECONTE Yves-Robert, CARON Hubert, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, BERTHE Pascal, DARCIS Philippe, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, MEGLINKY Philippe, WABLE Vincent, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de M. BLIN Nicolas, M. LECOINTE Jean-Noël de Mme ROSE Maryse-Corrinne, M. VAN OOTEGHEM J. Michel de de CAFFARELLI Christian, M. DOVERGNE Alain de Mme PREVOST Anne-Marie, M. HEYMAN Christophe de M. CHANTRELLE Brice, M. MOURIER Francis de Mme RIHET Anne, M. NOCHEZ Didier de Mme COLOMBEL Aurélie, M. DEMOUY Bertrand de Mme RIQUIER Ludivine, M. MEGLINKY Philippe de M. PARENTY Vincent

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corrinne, MARCEL Marie-Hélène, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, RIHET Anne, COLOMBEL Aurélie, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, RIQUIER Ludivine, DEMORSY Roselyne
Messieurs BLIN Nicolas, CHARLES Gilles, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, TEN Franck, JUBERT Patrick, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, CHANTRELLE Brice, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, SZYROKI Jacky, CLEMENT Dominique

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 40

· dont suppléé :

Membres représentés : 9

Votants : 49

Date de la convocation
15 décembre 2023

Secrétaire de séance :
Philippe MAROTTE

**Objet : AVANCES SUR SUBVENTIONS 2024
Centre Musical du Val de Noye - Centre Musical LA SI SOL**

Rapport de Monsieur Dominique LAMOTTE, Vice-Président chargé des Finances

Vu la délibération 2023_13.04.05 feuillet 676 du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2023, relative aux votes des Budgets Primitifs 2022 – Budget Principal et Budgets Annexes de la CCALN,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 6 décembre 2023;

Pour permettre au Centre musical du Val de Noye et au Centre musical LA SI SOL de faire face aux dépenses courantes en début d'année 2024 : maintenance, frais de personnel, mais aussi prestataires techniques ... il y a lieu, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2024 d'autoriser le versement d'avances sur les subventions votées.

Il est proposé de voter ces subventions à hauteur de 50 % des inscriptions budgétaires 2023.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible d'engager et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 49) le Conseil communautaire :

- › Vote au bénéfice du Centre musical du Val de Noye : une avance sur la subvention 2024 à hauteur de **30 000 €**
- › Vote au bénéfice du Centre musical LA SI SOL : une avance sur la subvention 2024 à hauteur de **35 000 €**

Les versements des avances sur les subventions feront l'objet de mandats successifs en fonction des besoins de trésorerie du Centre musical du Val de Noye et du Centre musical LA SI.

- › Précise que ces montants seront repris à minima dans les inscriptions budgétaires du BP 2024 ;
- › Autorise le Président et le 1er Vice-Président et le Vice-Président Finances à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 27/12/23
Affiché le 28/12/23

**Fait et délibéré, le 21 décembre 2023
à Domart sur la Luce**

Le Président,

Alain DOVERGNE

